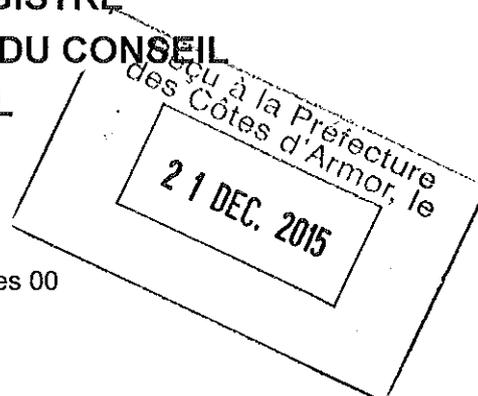


EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL



Nombre de conseillers

- en exercice 15
- présents 15
- votants 15
- absents
- exclus

Date de convocation :  
07 décembre 2015

Date d'affichage :

Objet  
INSTITUTIONS ET VIE  
POLITIQUE -  
INTERCOMMUNALITE -  
AVIS SUR LE PROJET  
DE SCHEMA  
DEPARTEMENTAL DE  
COOPERATION  
INTERCOMMUNALE

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 14 décembre 2015 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

Étaient présents :

LECUYER Arnaud, Maire; HERVE Agnès, BERTRAND Pierre, DIBONET Typhaine, Adjoints; FERCHAT David, CADE Pascal, MOYON Benjamin, CARFANTAN Marie-Hélène, SAMSON Martine, DURAND Delphine, LEMONNIER Anne-Sophie, DAGORNE Fiona, DESDOIT Marylène, BOURDAIS Sébastien, CHENU Mickaël

Secrétaire de séance :

M. BOURDAIS Sébastien

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu le seuil minimal de population des EPCI à fiscalité fixé à 15 000 habitants par la loi NOTRe

Vu la date de mise en œuvre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) pour le 1er janvier 2017.

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor présenté par Monsieur le Préfet le 13 octobre 2015

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale propose une fusion de la Communauté de communes du Pays de Matignon avec la Communauté de communes de Plancoët Plélan

Considérant que les élus municipaux et communautaires du Pays de Matignon souhaitent continuer à étudier les deux possibilités de rapprochement suivantes :

- Une intercommunalité « est-costarmoricain » regroupant les EPCI suivants : Lamballe Communauté, Pays de Moncontour, Côte de Penthièvre, Arguenon Hunaudaye, Pays de Duguesclin
- Une intercommunalité à l'échelle du Pays de Dinan

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur la proposition de schéma du Préfet des Côtes d'Armor.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, le résultat est le suivant :

- 15 votants
- Bulletin nul : 0
- Suffrages exprimés : 15
- o Contre : 15
- o Pour : 0
- o Abstention : 0

EMET un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor.

Pour copie conforme  
Arnaud LECUYER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 18  
décembre 2015.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 15 décembre 2015

Le Maire

